

Service Économie agricole et rurale
Unité Territoires, Agro-environnement et Foncier
ddt-projets-ruraux@doubs.gouv.fr

Besançon, le 30/04/2024

**PUBLICITE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE SURFACE
AGRICOLE**

En application des articles L331-3, R331-4 et D.331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime

DEMANDEUR : EARL FERME EQUESTRE DU PONT DU DIABLE à CROUZET MIGETTE (25)

IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de SAINTE ANNE (25)		
Réf. cadastrale	Surface en ha	Propriétaire
B 262	0,6890	EARL FERME EQUESTRE DU PONT DU DIABLE
B 263	0,6220	
B 265	0,9585	
B 24	0,5640	BRENANS Mickaël
B 63	0,6865	

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE : 11/04/24/2024

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS COMPLETS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : 27/06/2024

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être adressées à la DDT du Doubs.

Le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est téléchargeable sur le site Internet indiqué ci-dessous à la rubrique Actions de l'État - Agriculture, Développement rural, Animaux - Autorisations d'exploiter et Contrôles des structures, fermage, GAEC - Autorisation d'exploiter